

Département de la Savoie
Albertville 1 – Canton n° 3
MAIRIE DE CEVINS
☎ 04.79.38.20.28
Fax 04.79.38.26.59



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Vendredi 04 Juin 2021 à 19h00 à la Salle du Conseil Municipal

Nbre Conseillers : 15
Présents : 14
Votants : 15

Absents :

Excusés :

Gabriel MARQUES (pouvoir de vote à
Philippe BRANCHE).

Secrétaire de séance :

Samuel DELTOUR.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Retrait d'un point à l'ordre du jour : Création d'une entente intercommunale pour la gestion de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de La Bâthie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que les conditions de quorum sont remplies.

Le compte-rendu de la séance du 26 Mars 2021 est adopté à l'unanimité.

Samuel DELTOUR est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de la décision n°005 /2021 prise dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire depuis la dernière séance et relative à la modification du bail de location de l'appartement communal situé au 580 Rue de la Roche.

Intercommunalité :

- ↳ Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération Arlysère : Monsieur le Maire expose que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n°2014-366 du 24 mars 2014 (dénommée loi ALUR) modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux communautés de communes et communautés d'agglomération.

Elle donne aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La loi organise un nouveau transfert de droit de cette compétence aux EPCI concernés. Ainsi, les EPCI qui n'auraient pas pris la compétence en matière de PLU deviendront compétents de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2021.

.../...

La loi organise à nouveau une période durant laquelle un droit d'opposition pourra être exercé par les Communes membres : si dans les 3 mois précédant le 1^{er} janvier 2021, au moins 25 % des communes représentant 20% de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu.

Il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence Plan Local d'Urbanisme qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers de préservation patrimoniale ou naturelle et selon des modalités qui peuvent différer d'une commune à l'autre. Des documents intercommunaux de planification (SCOT, PLH, PDU...) viennent par ailleurs compléter le volet urbanisme communal, que ce soit en termes de déplacement ou d'habitat. Ces documents sont pris en compte dans le PLU communal qui doit leur être compatible.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du plan local d'urbanisme

Vu l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De s'opposer au transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération Arlysère ;
- De demander au conseil d'agglomération Arlysère de prendre acte de cette décision d'opposition.

Finances communales :

↳ **Budget général** : Monsieur le Maire expose que suite à une erreur de saisie, lors de l'élaboration du budget primitif, certains crédits ont été imputés à tort en recettes d'investissement (C/2188), à hauteur de 1 300 €uros, alors qu'ils auraient dû être inscrits en dépenses d'investissement (C/2188).

Par ailleurs, les dépenses engagées pour l'entretien et la réparation de la tondeuse autotractée des services techniques, deviennent trop coûteuses et il convient d'acquérir un matériel neuf. Un fournisseur a été contacté et propose un achat sous forme de location pour un montant mensuel de 685.08 € TTC, soit une charge de fonctionnement totale de 4 795.56 € TTC sur le budget 2021, qui n'avait pas été prévue.

Par conséquent, il convient de procéder à l'inscription de recettes en section de fonctionnement, l'inscription de dépenses en section de fonctionnement et la suppression d'écritures budgétaires en section d'investissement, de la manière suivante :

- Inscription de recettes, à hauteur de 3 730 € au Compte 703111 et 1 270 € au Compte 7067, en section de fonctionnement.
- Inscription de dépenses, à hauteur de 5 000 € (3 730 € + 1 270 €) au Compte 6135 correspondant au loyer mensuel de la tondeuse, jusqu'au 31 Décembre 2021.
- Suppression de recettes au Compte 2188 (erreur de saisie) en section d'investissement.
- Suppression de dépenses au Compte 2183, en section d'investissement.

Ainsi, les 2 sections sont équilibrées comme suit :

- Section de fonctionnement : 620 902.18 € en recettes et en dépenses.
- Section d'investissement : 267 835.27 € en recettes et en dépenses.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces mouvements de crédits budgétaires ;

Ressources Humaines :

↳ **Embauche de jeunes gens pour l'été 2021** : Monsieur le Maire expose que, comme chaque année, la Commune a été destinataire de courriers de demandes d'emplois pour l'été 2021. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier diverses tâches de nettoyage et d'entretien de la voirie et des bâtiments communaux aux jeunes gens de la Commune, nés en 2003, pour une période de 15 jours chacun pendant les mois de Juillet et Août prochains et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de travail relatifs à ces embauches à durée déterminée.

- ↳ Création d'un emploi permanent pour le service de la cantine scolaire : Monsieur le Maire rappelle qu'en raison d'un accroissement d'activité au service de la cantine scolaire, la Commune avait créé un emploi non permanent, d'Adjoint Technique Territorial pour la période scolaire 2020/2021, à raison de 11 heures 06 hebdomadaires. Ce Contrat à Durée Déterminée prend fin au 31 Août 2021 et ne peut pas être renouvelé au-delà de 12 mois. La fréquentation de ce service restant stable avec un nombre d'enfants qui ne diminue pas, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi permanent pour ce poste, autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat à Durée Déterminée relatif à ce recrutement à compter du 1^{er} Septembre 2021 et approuve le tableau des emplois permanents de la collectivité, modifié compte-tenu de cette création de poste.

Forêt Communale :

- ↳ Monsieur le Maire expose que dans le cadre de travaux sylvicoles proposés par l'Office National des Forêts en parcelle 44 de la forêt communale, pour un montant estimatif de 6 119.10 € HT, la Commune peut solliciter une aide financière auprès de l'Association Sylv'ACCTES, à hauteur de 3 059.55 € HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour la réalisation des travaux subventionnables.
- ↳ Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des Communes Forestières de Savoie, relatif à la convention constitutive du groupement de commande entre l'Office National des Forêts et certaines Communes Forestières de la Savoie, dont l'objet est la coordination des marchés publics ayant pour objectif l'achat de prestations d'exploitations forestières afin d'en devenir membre co-acheteur sur la période 2021-2024.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de signer cette convention, accepte que les coupes prévues en vente de bois façonnés soient intégrées au marché ETF 2021 (Entreprises de Travaux Forestiers), et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations d'achat de prestation d'exploitation forestière et de vente des produits issus de ces exploitations, dans le cadre budgétaire fixé annuellement.

Vignoble :

- ↳ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Arlysère et du Conseil Savoie Mont-Blanc, dans le cadre du projet de développement du site du vignoble et informe le Conseil Municipal d'une réunion programmée le vendredi 11 juin 2021 à 14 h 00 en mairie avec l'ensemble des financeurs, les gérants du Groupement Foncier Viticole de Cevins et Brice OMONT, l'exploitant.

Informations et questions diverses :

- Le Conseil Municipal est informé des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis la dernière séance du 26 Mars 2021 et transmises au Pôle Urbanisme pour instruction.
- Sébastien PIVIER fait le point sur l'avancement des travaux en cours :
 - En raison d'une défectuosité du matériel de débroussaillage, actuellement en réparation, la priorité est donnée au nettoyage des voies communales à risques. La situation devrait se régulariser rapidement.
 - Des panneaux de signalisation, actuellement en cours de livraison, seront prochainement installés par les agents des services techniques.
 - Un état des lieux sera organisé prochainement afin de recenser tous les poteaux électriques défectueux en béton, suite à une rencontre avec ENEDIS.
 - Les travaux d'assainissement du village des Cours seront réalisés avant la fin de cette année 2021 et ceux du village de Luy de Four sont prévus pour 2022.

.../...

- Il est également prévu l'installation de radars lumineux, afin de sensibiliser les conducteurs sur les excès de vitesse.
 - Deux appareils photos mobiles seront placés à différents endroits de la commune, afin de prévenir les incivilités, telles que les décharges sauvages, la dégradation de matériel communal...
 - De plus en plus de stationnements gênants ont été constatés dans le village et il a été décidé d'avertir préalablement les propriétaires des véhicules par voie d'information et de faire intervenir la gendarmerie qui sera chargée de verbaliser, en cas de récidive.
- Monsieur le Maire indique qu'une étude pour l'aménagement du cœur du village, a été confiée au Cabinet ROSSI qui va élaborer un diagnostic, effectuer des repérages et des plans prévisionnels.
 - Monsieur le Maire indique que les états des lieux d'entrée et de sortie, à chaque utilisation de la salle des fêtes, seront assurés par des membres du Conseil Municipal. Bernadette AMIEZ, Marie-Christine DORIDANT, Ginette RIGOTTI, Sylvie VIARD-CRETAT et Régine VIBERT seront chargées d'effectuer cette procédure.
 - Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la fermeture au 1^{er} Juillet prochain, du centre de vaccination de La Bâthie. Un planning a été établi afin que la 2^{ème} injection des personnes qui ont déjà reçue la première dans ce centre, puisse leur être administrée. Malgré quelques difficultés avec l'ARS (Agence Régionale de Santé), Monsieur Le Maire, en charge de la mise en place et de la coordination de ce centre de proximité, en lien avec Monsieur Olivier JEZEQUEL (1^{er} adjoint de La Bathie) et Emmanuel LOMBARD (Vice-Président Arlysère, remercie Bernadette AMIEZ et Agnès NAULIN, nos référentes action sociale pour leurs investissements. Il remercie l'ensemble du corps médical qui a participé à ce centre de vaccination de proximité (médecins, infirmières, pharmaciens et secrétariat de La Bathie) pour nos aînés des six communes de la Basse Tarentaise.
 - Anaïs CURTILLAT informe le Conseil Municipal de la prochaine reprise des activités de la Bibliothèque Municipale d'ici quelques semaines. Ginette RIGOTTI, Bernadette AMIEZ et Régine VIBERT proposent de l'assister dans cette initiative. Une rencontre sera organisée avec la bibliothèque de La Léchère pour établir la convention de fonctionnement.
 - Monsieur le Maire informe que, suite au mail de mécontentement d'un administré, les problèmes de voisinage dont il est question sont en cours de résolution.
 - Une journée nettoyage sera organisée prochainement sur Cevins. Un avis fixant la date sera publié, tous les bénévoles sont les bienvenus.
 - Bernard PIVIER annonce l'arrivée prévue des moutonniers et troupeaux pour le samedi 26 juin 2021, avec un nouveau berger.
 - Compte tenu des contraintes sanitaires, le Conseil Municipal décide de ne pas tirer le feu d'artifice du 14 juillet et d'annuler la fête de la Cevinoise en Septembre. Le Conseil Municipal propose de tirer le feu d'artifice à l'automne, avec une soupe à l'oignons devant la salle des Fêtes.
 - Samuel DELTOUR informe le Conseil Municipal que l'actualisation du site de la Commune est en voie d'achèvement et que désormais, les informations seront toujours consultables sur les ordinateurs, mais également sur les tablettes et les téléphones portables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

CEVINS le 07 Juin 2021.

Le Maire,
Philippe BRANCHE

